

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil à Alsting, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. : MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FEISS André ; HULLAR Marie-Claude ; ARESU Estelle ; FUTIKA Sophie ; SCHERER Jean-Claude ; FERNANDEZ Audrey ; BUHR Jean-Claude ; ZITT Dominique ; FLAUSS Béatrice ; MULLER Daniel ; FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; HUSSONG Alain ; WEISLINGER Jean-Léon ; ALLARD Manuel.

Absent excusé : CHARLES Amanda ; MEYER-BOUDRAA Martine ; HUSSONG Aurélie.

Absent non excusé :

Procuration : CHARLES Amanda à MONNET Jean-Luc ; MEYER-BOUDRAA Martine à FEISS André ; HUSSONG Aurélie à HUSSONG Alain.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I) FINANCES

1) AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif principal 2023 fait apparaître les résultats suivants :

· en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2023	- 581 381,76
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	637 756,04
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de	56 374,28

· en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	443 253,11
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	547 122,92
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2023	389 718,29
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de	600 657,74

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, en section d'investissement du budget 2024 à hauteur de: **550 657,74 €** et en section de fonctionnement du budget 2024 à hauteur de : **50 000 €**.

2) AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES EN CAS DE DEPENSES IMPREVUES

Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire, rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2021, la commune a adopté la nomenclature M57 pour son budget, à compter du 1^{er} janvier 2022.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet, en cas de besoin, de reporter les crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser ces opérations comptables sans accord préalable du Conseil Municipal.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 057-215700139-20240408-CM08042024-DE



3) BUDGET PRINCIPAL 2024

A) Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices au Conseil Municipal.

En conséquence Monsieur le Maire propose :

- De maintenir le taux des taxes comme décrit ci-dessous :
 - Taxe habitation12,69 %
 - Taxe foncière (non bâti)84,08 %
- D'augmenter le taux suivant :
 - Taxe foncière (bâti)28 % au lieu de 27,46 %

Le Conseil Municipal, au vu des articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecises* et 1639 A du Code Général de Impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux comme décrit ci-dessus.

B) Tarifs liés au budget primitif principal 2024

Le Conseil Municipale décide à l'unanimité de définir les autres tarifs liés au budget principal et qui se définissent comme suit :

- Stère de lot de nettoyage : 18 €/stère
- Concessions de case au columbarium du nouveau cimetière :
 - droit d'usage d'une case pour 15 ans : 100 €
 - versement unique pour une case : 1 875,00 € (inclus prix de la plaque)
- Concessions de case au columbarium de type « Cavurne » :
 - droit d'usage d'une case pour 15 ans : 100 €
 - versement unique pour une case : 1 000 € (inclus prix de la plaque)
- Concessions de terrain au cimetière :

SIMPLE	DOUBLE	TRIPLE	QUADRUPLE
0 et 1,75 m	1,76 m et 2,50 m	2,51 et 3,50	3,51 et plus
3,5 m ²	5 m ²	7 m ²	plus de 7 m ²
100 €	150 €	200 €	250 €

De même, le prix d'une concession avec caveau est de 863,00 €. Ce prix comprend la concession pour 15 ans : 100 € (pour 3,5 m²) et un versement unique de 763 € pour le caveau.

L'accès au jardin du souvenir reste gratuit.

- Tarif de la cantine et de la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif comme suit :

- Prix du repas : 6,35 € à partir du 1^{er} septembre 2024.
- Tarif horaire de garderie : 2,20 €/heure

- Tarif de location de la salle polyvalente (exclusivement associations de la commune) :
 - Sans ouverture au public : 50 € par manifestation.
 - Avec ouverture au public : 100 € par manifestation.

- Tarif de location du Clos du Verger.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025:

	GRANGE AVEC CUISINE	GRANGE+SALLE AVEC CUISINE
LOCATION WEEK-END		
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	200 € - 1 ^{ère} location – 250 € à partir de la 2 ^{ème}	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	350 €	900 €
RESIDENTS DE LA COMMUNE	250 €	700 €
PERSONNES EXTERIEURES	550 €	1 400 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	400 €	1 400 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	750 €	1 800 €
LOCATION EN SEMAINE (Du lundi au jeudi 13h00 à 18h00)		
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	100 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	200 €	400 €
RESIDENTS COMMUNE	150 €	320 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	200 €	550 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	300 €	800 €
LOCATION VENDREDI SOIR		
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	160 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Voir tarifs week-end	
RESIDENTS DE LA COMMUNE	180 €	440 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	Voir tarifs week-end	
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	Voir tarifs week-end	
ENTERREMENT COMMUNE	100 €	190 €
CAUTION-Gros dégâts	1 000 €	2 000 €
CAUTION-Non-respect consignes	500 €	500 €
ACOMPTE	50 %	50 %

Le Conseil Municipal décide également de mettre une clause dans les nouveaux contrats pour se prémunir en cas de révisions de tarifs.

C) Détail de certains articles (octroi de subventions aux associations)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, hormis les conseillers membres dans les différentes associations concernées par ces subventions qui n'ont pas participé au vote (FERNANDEZ Audrey, BUHR Jean-Claude, MULLER Daniel, ALLARD Manuel, MEYER Ana), arrête comme suit la répartition des crédits affectés au c/65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour l'exercice 2024 et autorise le Maire à verser les subventions ci-dessous aux différentes associations.

DESIGNATION	MONTANT
Amicale des Pompiers	1 200 €
Union Sportive Alsting-Spicheren	2 500 €
Association Tennis-Club	2 000 €
Association des Cavaliers	2 000 €
Association organisatrice du 13 juillet.	3 000 €
Association des parents d'élèves Alsting-APEA.	500 €
Associations T.V.A.Z.	1 000 €
Association Club Photo	1 000 €
A.F.C (Association Familiale Catholique)	1 000 €
J.C.E (Jeunesse Croix de l'Est)	500 €
Divers associations extérieures	500 €
TOTAL	15 200 €

D) Budget primitif principal 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 057-215700139-20240408-CM08042024-DE



Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire, soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal 2024 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions. Il présente également le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote avec 18 voix pour et 5 abstentions (FEISS André, MEYER-BOUDRAA Martine, BUHR Jean-Claude, FLAUSS Béatrice, MULLER Daniel) le budget primitif principal présenté par le Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire, pour l'exercice 2024, dont la balance s'établit comme suit:

DEPENSES			
	RAR 2023	VOTE 2024	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT		1 764 027,00 €	1 764 027,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	301 223,00 €	1 360 893,10 €	1 662 116,10 €

RECETTES			
	RAR 2023	VOTE 2024	BP 2024
SECTION FONCTIONNEMENT		1 764 027,00 €	1 764 027,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	105 387,08 €	1 556 729,02 €	1 662 116,10 €

Il est à noter que certaines recettes (dotations de l'Etat et du Département) ne sont pas connues à ce jour. Les sommes inscrites sont donc des montants estimatifs.

II) URBANISME

1) ACHAT DE TERRAINS – SECTIONS 14 ET 15.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point doit être ajourné en attente de réponse de la SCP RASSER-MEYER.

III) INFORMATIONS

La séance a été levée à 20h45

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

